



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Question écrite sur le dépistage systématique en lien avec la BPCO

Question écrite n° 10413

Texte de la question

M. Sébastien Chenu appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la nécessité de mettre en place un dépistage systématique pour lutter contre la BPCO. En France, la broncho pneumopathie chronique obstructive (BPCO) demeure une maladie peu connue du grand public. Près de 80 % des patients atteints ignoraient l'existence de celle-ci. Pourtant, cette maladie entraîne plus de 18 500 décès par an dans l'Hexagone. Aujourd'hui, la Haute Autorité de santé (HAS) estime que cette maladie touche 8 % de la population française. Or ce chiffre reste sous-évalué. En effet, la HAS évalue entre 66 à 90 % des cas non diagnostiqués. Si 80 % des cas sont liés à un tabagisme régulier, les 20 % le sont pour d'autres raisons (pollution de l'air, facteurs génétiques...). L'Institut Pasteur prévoit que la BPCO sera la quatrième cause de mortalité en France d'ici 2030. Actuellement, les professionnels de santé ne dépistent pas suffisamment et le diagnostic tombe bien souvent trop tard. Cette maladie respiratoire évolutive ne guérit pas et dégrade irréversiblement les fonctions respiratoires des 480 millions de personnes qui en souffrent dans le monde. Certaines catégories socio-professionnelles sont par ailleurs plus exposées à cette maladie, en particulier les secteurs agricoles et du bâtiment. L'Inserm parle alors de « métiers à risque de BPCO ». De même, les femmes sont de plus en plus touchées ainsi que des personnes plus jeunes en raison de l'évolution des habitudes tabagiques. En outre, ce dépistage de la BPCO n'implique pas un dispositif lourd. Un simple test de spirométrie, non onéreux et non invasif, permet le diagnostic. Simple à utiliser et réutilisable, l'application systématique de ce test permettrait de diagnostiquer la BPCO à un stade peu avancé. Ce dépistage concernerait aussi bien les fumeurs que les non-fumeurs. Les professionnels de première ligne (médecins généralistes, infirmiers, pharmaciens...) font toutefois face aux freins organisationnels et au manque de volonté politique, ralentissant le développement du dépistage. De nombreuses associations réclament la généralisation du dépistage par ces professionnels de santé. Depuis le plan de lutte contre la BPCO de 2005-2010, les moyens déployés se sont avérés bien modestes et la stratégie ne s'est pas inscrite sur le long terme. Le plan « ma santé 2022 » a certes mis en avant la BPCO mais cela reste insuffisant. La détection précoce doit évidemment être couplée à des campagnes d'information pour sensibiliser les Français sur la maladie et les dépistages. Par conséquent, il lui demande quand il compte mettre en place un dépistage systématique de la BPCO et s'il pense déployer un plan d'action national contre la BPCO.

Texte de la réponse

En France, 10 millions de personnes vivent avec une maladie respiratoire chronique. Elles ont en commun des facteurs de risques comportementaux (tabac), professionnels (irritants), environnementaux (polluants). La broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) touche plus de 3 millions de Français, et 80 % des cas de BPCO sont liés au tabac. La bronchopneumopathie chronique obstructive est une maladie fréquente qui peut être dépistée par les médecins généralistes équipés d'un spiromètre et formés à son utilisation. Plusieurs études ont montré la nécessité d'une formation appropriée des personnes réalisant la spirométrie, ainsi qu'un contrôle qualité rigoureux pour obtenir des résultats de qualité. La spirométrie a un rôle central pour le diagnostic de la BPCO mais la consommation de tabac reste le principal facteur de risque de BPCO, bien loin devant d'autres facteurs de risques comme les expositions professionnelles à des toxiques ou irritants, les facteurs

environnementaux ou génétiques. La prévention de la BPCO repose principalement sur la lutte contre le tabagisme. Le rôle des professionnels de santé est capital pour questionner systématiquement leur patient sur leur consommation de tabac et sensibiliser les fumeurs aux risques liés à cette consommation, comme le recommande la Haute autorité de santé (HAS) dans son guide sur le « parcours du patient BPCO » du 31 janvier 2020. Un questionnaire HAS est mis à disposition des professionnels pour repérer précocement les patients à risque de BPCO et les premiers symptômes de BPCO. Pour les patients atteints, la prévention des infections et des exacerbations repose sur la vaccination, la réadaptation respiratoire et la mise en place d'une activité physique régulière et adaptée. Plusieurs de ces mesures de prévention sont portées par la stratégie nationale de santé et par le plan « priorité prévention » ainsi que par plusieurs plans nationaux, comme le plan national de lutte contre le tabac (PNLT) 2018-2022, dont la prochaine édition sera finalisée prochainement, ou bien le plan national santé environnement (PNSE4) et le plan national nutrition santé. L'information aux patients et aux professionnels de santé sur la BPCO a été renforcée grâce aux campagnes de communication nationale de Santé publique France consacrées au tabac et à la BPCO. Des actions restent à mener comme la poursuite de la lutte contre le tabac, le renforcement du rôle des professionnels de santé comme acteurs de prévention et enfin l'inscription de la santé environnementale dans la formation des professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Chenu](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10413

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juillet 2023](#), page 6965

Réponse publiée au JO le : [14 novembre 2023](#), page 10293